

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU]

du

JOURNAL,

Rue 25 Mai No. 67.

HONNEUR ET PATRIE!

PRIX

de

L'ABONNEMENT

3 patacons par mois

Le PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi excepté. On souscrit au bureau du PATRIOTE, où on recevra les annonces, lettres et avis, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO.

ALMANACH FRANÇAIS.

Lundi 28.—Prise de l'Ecluse [Belgique] par le général Schérer 1794.

Mardi 29.—Reprise de Condé [France] par le général Maréscot 1794.

MONTEVIDEO.



Nul Billet de recouvrement du Patriote pour le mois de juillet ne devra être payé, s'il n'est revêtu de ma signature et de l'empreinte de cette vignette.

Jh. REYNAUD.

m'avez fait l'honneur de m'écrire, et, d'après son contenu, il a été décidé à l'unanimité que la légion, n'ayant pu jusqu'à ce jour satisfaire aux abonnements qu'elle avait pris de votre journal, et ne voulant pas augmenter une dette dont le paiement est subordonné à des circonstances indépendantes de sa volonté, devait faire supprimer les abonnements au PATRIOTE FRANÇAIS.

“ Je n'ai pu vous faire connaître plus tôt cette décision, attendu que j'étais hier de service à la ligne extérieure.

“ Votre dévoué compatriote,

“ THIEBAUT,

“ Colonel de la légion française.”

PARTIE OFFICIELLE.

MINISTÈRE DE LA GUERRE ET DE LA MARINE.

Montevideo, 26 août 1843.

Sur la sollicitation présentée par don Juan H. Dobalet Cabezas, pour obtenir un passeport afin d'aller à Rio de Janeiro recevoir les premiers ordres de tonsure, a été rendu le présent décret :

Pendant que nous sommes face à face avec notre ennemi, et que l'existence de la patrie est menacée, le gouvernement de la patrie ne peut permettre qu'un enfant de cette terre se dérobe à l'honorable devoir de combattre et de mourir pour elle: IL N'Y A DONC PAS LIEU à la sollicitation présentée. Celui qui l'a faite doit bien comprendre que c'est en remplissant bien ses devoirs de citoyen qu'il se préparera le mieux à être investi des ordres sacrés et du haut caractère de prêtre,

Signature de S. E.

PACHECO Y OBES.

—Verser encore du sang est inutile, Baron de Fontenay, merci pour les vaincus; et vous, messire de Jazeneuil, cédez aux vainqueurs. Ecoutez! Le dernier cri de résistance s'est perdu dans la nuit; les corps de vos braves gisent étendus au pied des murailles, et sur la plupart d'entre eux a passé le souffle du trépas. Quittez ce manoir, et allez annoncer au roi de France que l'héritier des comtes d'Angoulême et de La Marche est rentré en son castel de Lusignan.

Le vieux Jizeneuil serra la main d'Hercule.

—Vieillard, dit-il, tu triomphes aujourd'hui; notre revanche à demain!

De la pointe de son épée il montra la route à ses gens; ils sortirent le front soucieux, la rage à la poitrine, lui après eux, défiant ses ennemis du regard.

TROISIÈME SCÈNE.

UN TRANSFUGE.

Trois mois s'étaient écoulés depuis l'expulsion du che-

LETTE DATEE DU PASO DE LA ARENA,
15 août 1843.

Mon honorable ami, je vous parlerai peu de nouvelles, parce que je pense vous voir bientôt, elles sont du reste on ne peut plus favorables; l'armée est sur un pied très satisfaisant, comme morale et comme enthousiasme; il n'en est pas de même de celle de l'ennemi; ce qui le prouve, c'est que tous les jours nous recevons des passes. Il y a six jours, il s'est passé un capitaine avec six hommes; il y a trois jours, nous en avons accueilli un autre avec trois hommes, et encore plusieurs soldats. Vous savez sans doute qu'Urquiza a vu mettre en déroute sous ses yeux un de ses escadrons; on lui a tué 30 hommes, parmi lesquels 3 officiers, on lui a fait deux officiers et trois soldats prisonniers. D'autre part, Urquiza a perdu deux hommes tués, un officier et deux soldats prisonniers. Enfin, il s'est passé ces jours-ci quelques petites affaires du même genre, auxquelles on donne ici peu d'importance, mais qui prouvent l'état de démoralisation de l'ennemi. La plupart des soldats de l'Entre-Rios ont abandonné Urquiza.

Monsieur Sagory, intendant-général.

Je dois vous avertir que je veux un commandant; donc j'ai droit à trois rations. Si mon exigence déplaît, l'on trouvera un chirurgien plus complaisant. Je suis si content de tout ce qui arrive, que je m'estimerai heureux d'être débarrassé.

Signe, CELAS.

DECISION DU COLONEL.

Le chirurgien-major du 1^{er} bataillon étant

valier de Jazeneuil de sa capitainerie de Lusignan. L'hiver commençait à se faire vivement sentir dans les steppes incultes au milieu desquelles s'élevait le vieux manoir. Le vent d'ouest avait secoué sur la carrure immense du géant son manteau de frimas, enveloppé de blanc, chacune des pierres dentelées qui en couronnaient le faite, parfile d'argent mat les lignes capricieuses de ses corniches, de ses ogives, des cintres qu'une vaine fantaisie d'artiste avait sculptés aux flancs de ce bloc ferrugineux de granit. Sur les plantes sauvages accrochées en aigrettes aux éraillures de ses murailles, scintillaient des cristallisations, comme des pierreries dans les barbes d'une plume de héron. Au loin se cachaient sous les vagues éblouissantes d'un océan de neige les ravins profonds, les bois, les côtes arrondis. Il faisait nuit, et quelquefois la lune, à travers les nuages gris jetait des lambeaux mouvants d'ombre et de lumière sur ce paysage en deuil.

Il faisait nuit, et pourtant le sommeil n'était pas descendu sur les yeux de bien des hommes. De nombreux

Samedi soir, 26 août, nous avons reçu de M. le colonel de la légion française la lettre suivante: nous réitérons aujourd'hui nos remerciements à M. le colonel Thiébaud, et nous sommes persuadé qu'il les recevra, comme nous les lui offrons, de grand cœur.

A M. Delacour, rédacteur du PATRIOTE FRANÇAIS.

“ J'ai soumis au conseil la lettre que vous

FEUILLETON.

VASILIKI DE LUSIGNAN,

ou

LA DERNIÈRE MELUSINE.

DEUXIÈME SCÈNE.

LA SURPRISE.

(Suite.)

Les mains serraient les poignards; elles agitaient le fer qui se levait, se baissait comme la langue d'une vipère altérée de sang; les arquebuses allongeaient hors des rangs leurs canons menaçans. Le fanatisme, le désir de la vengeance poussaient, ramenaient ces deux masses vivantes, dont le choc devait faire jaillir la mort. Alors, une pâle figure de vieillard s'avança au milieu d'elles; et, les bras étendus, la tête baissée, dit ces graves paroles;

assimile au grade de capitaine n'a droit qu'à deux rations, et le colonel ne peut enfreindre les dispositions réglementaires de la légion.

Signe, THIEBAUT.

ORDRE DU JOUR DU 25 AOÛT.

Le conseil réuni le 24 au soir a entendu la lecture d'une lettre de M. Gelas, chirurgien, et vu l'inconvenance de ses expressions, le conseil a décidé à l'unanimité que M. le docteur serait remercié de ses services.

DEMISSION DE M. GELAS.

L'ex-chef de service de l'hôpital français, celui qui a reçu et guéri les blessés du 2 juin, le chirurgien-major du 1er bataillon, de l'état-major et de l'artillerie, étant mécontent des procédés du chef de la légion, donne sa démission,

Signe, GELAS.

Reçu à l'état-major, le 25 août 1843, à 10 heures et demie,

Le major de service, signe, DURET.

TABLES DE SANG,

DES ADMINISTRATIONS DE ROSAS, DEPUIS
1824 JUSQU'AU 31 JUILLET 1843.

(Suite.)

DAVIS (le capitaine John), anglais; fusillé à Catamarca, après avoir été fait prisonnier, sur l'ordre de Maza, avec deux autres officiers, le 18 avril 1841.

DUPUI (citoyen de Buenos Ayres), égorgé par la matorra, le samedi saint, le 26 mars 1842, son cadavre fut tourné en ridicule, et posé à la place d'une des statues de Judas.

DWBUE (D. Juan Pablo), français, fusillé à Mendoza, le 29 août 1839.

DIAS (le capitaine D. Prudencio): fusillé avec deux de ses compagnons, à la Laguna del Trigo, par ordre de José Maria Plaza, le 7 septembre 1840.

DIAS (le lieutenant D. Domingo), du Tucuman; égorgé

sentinelles erraient sur les plates formes de Lusignan; leurs grandes formes, portant des baudriers blancs en écharpe, au bras des arquebuses sur lesquelles miroitaient les rayons de la lune, sur la tête des morions aux longues crinières, passaient et repassaient derrière les canons immobiles. Le pont-levis de la première enceinte du fort était détruit, renversé dans son fossé sec, avec le mur, qui en soutenait jadis la herse. Au bout de la chaussée formée par ces décombres, s'ouvrait la porte de la *Vacherie*, comme une profonde blessure dont le chirurgien a levé l'appareil et que va fouiller son scalpel.

Tous les quarts d'heure, une batterie, à couvert dans une tranchée pratiquée vis-à-vis cette brèche, tirait sur elle à mitraille, de peur que les assiégés ne travaillassent à la rendre impraticable, et ne retardassent ainsi l'assaut du lendemain.

Devant la place se tenait campée et fortifiée depuis deux mois, l'armée de Mgr Louis II de Montpellier, lieutenant du roi, des provinces de Poitou, Saintonge et Angoumois, chargé de préparer pour le printemps suivant les abords de la Rochelle, et de raser toutes les citadelles huguenotes, qui servaient d'avant poste à ce dernier refuge du parti réformé.

On pouvait distinguer parmi les tentes du camp, alignées comme les maisons d'une grande cité, entre les deux lignes d'ouvrages parallèles qui les défendaient, celle du duc, élégante, spacieuse, et, par ce temps d'hiver, confortablement lambrissée. Moins vastes, moins luxueux, mais cependant commodes et clos avec soin, se montraient sur d'autres points, les logemens des trois mes-

sur la place de Catamarca, avec 15 autres, par l'ordre de Mariano Maza, le 4 novembre 1841.

ESTELA (D. Francisco), un jeune homme, de l'Andalousie, commis de ce négociant, est fusillé, le 26 septembre 1840, à Areco.

LETTRE G.

GUIRALDES (le lieutenant colonel), Angel Pacheco, lieutenant de Rosas, le fait égorgé, après l'avoir fait prisonnier, le 10 janvier 1841.

GIGENA (le commandant D. Augustin; fait prisonnier à S. Cala, province de Cordoba; Oribe le fait fusiller, avec 20 autres officiers à la pampa del Gato, juridiction de Cordoba, le 16 janvier 1841.

GUTIERREZ (le capitaine.) On le saisit, parce qu'on le soupçonnait de vouloir s'embarquer, avec d'autres, pour l'état oriental; Rosas exigea qu'il révélât ses complices, il répondit qu'il n'en avait pas. Rosas l'envoya au quartier général de Cuitiño; là il fut fusillé sur le champ, le 10 février 1829.

GOMES [D. Juan]; fusillé dans la prison de Buenos Ayres, avec trois autres individus, le 15 février 1841.

GARMENDIA (le lieutenant colonel D. Casimiro.) Oribe le fait égorgé auprès de la Concordia [Entre Rios], avec trois autres officiers, livrés traitreusement par l'indien Abraham, le 16 mai 1842.

GONZALES [D. Marcos], fusillé à Mendoza, le 19 septembre 1839.

GINESTE [français, officier du bâtiment français *La Perle*]. assassiné du 15 au 30 septembre 1840.

GONZALES (D. Lucas), espagnol, fusillé au quartier des Serenos par Nicolas Mariño, le 19 septembre 1841. Le crime de ce malheureux était sa grande fortune: ses biens furent partagés entre les matorraqueros. Rosas offrit à l'amiral Mackau un bel encrier d'argent volé au malheureux Gonzales, et deux ouvrages de ciselure de métal, que la matorra avait dérobés dans la maison du général don Eustaquio-Diaz Velez.

GARAY [Juan], lieutenant de Rosas, fit égorgé l'officier Gineste, et six matelots du bâtiment de guerre français *La Perle*. Les assassins portèrent les épaulettes à Rosas, qui les envoya au trésor de Buenos Ayres, comme un trophée. Le *British Packet*, du 26 septembre, donna de grands éloges à l'audace et à la bravoure avec lesquelles, le colonel Juan Garay, au service de Rosas, avait fait égorgé l'officier Gineste, et six marins français, surpris pendant leur sommeil.

GRIMAU [D. Mariano], de Buenos Ayres, égorgé dans un bois avec d'autres officiers, par l'ordre de Manuel Oribe, en 1835.

tres de camp de sa petite armée. MM. de Sarrion de Lussé, et le galant Bussy d'Amboise, aussi favorisé des dames que renommé par sa valeur. Les parcs de la cavalerie catholique occupaient le fond des vallées, sous les ordres de MM. de Chavigny, de Puy-Gaillard et de Lude, ce dernier, gouverneur pour le roi des Marches de Poitou; plus près du château, des groupes nombreux, fantastiquement enlumines par la flamme, se dressaient immobiles autour de grands feux, les uns ressortant vivement de la nuit, avec leurs mains transparentes, leurs cuirasses polies, leurs figures empourprées; les autres, dessinés, sur un rideau de feu, sur de blancs tourbillons de fumée, allongés par terre en éventail leurs ombres divergentes; c'étaient les gardes avancées du camp, installées çà et là suivant l'occasion tantôt dans un cimetière, tantôt dans une ferme abandonnée, qui charmaient les ennuis du bivouac et les inquiétudes de leurs longues et dangereuses fonctions.

Dans un petit appartement contigu à celui de monseigneur de Montpensier, au coin d'un bon feu, vers une heure du matin, messire Louis de Saint-Gelais, gouverneur du feu roi Charles IX, ambassadeur de France près le saint concile accuméniqne de Trente, le favori et le confident de madame Catherine, rédigeait secrètement son courrier. C'était un petit homme maigre, à la figure anguleuse, aux lèvres minces, au sourire sardonique, à l'œil terne et vitré: véritable disciple de Machiavel, accoutumé à cacher sa pensée sous les formes arrondies de sa parole, digne antagoniste des cardinaux de la sainte église romaine, dont il avait déconcerté plus d'une fois la

GUGEL [brésilien], égorgé par l'ordre de Manuel Oribe, avec le précédent et un autre officier, en 1835.

GANDARA [D. Gabriel]: de Gibraltar, inscrit au consulat anglais, et porteur de la cocarde anglaise. Cet individu était commis de don Lucas Gonzales, espagnol, fusillé le 19 septembre. Mariño, aide-de-camp de Rosas, et chef des serenos, exigea de lui des documents et de l'argent, le fit saisir par les serenos qui l'accompagnaient, et le leur abandonna, pour être égorgé; avant de l'exécuter, on lui rasa le menton ainsi que la peau de la tête avec un instrument tranchant. Ce fait eut lieu le 1er octobre 1840

(La suite au prochain numéro.)

X.

PIECES OFFICIELLES.

(Suite.)

! VIVE LA CONFEDERATION ARGENTINE!

! Mort aux sauvages Unitaires!

Ministère du Gouvernement.

Buenos Ayres, le 23 Juin 1843. L'année 34me de la Liberté, la 29me de l'Indépendance, et la 14me de la Confédération Argentine.

Conformément aux dispositions de l'article 3me du décret du 3 novembre 1832, le Gouvernement a arrêté et ordonne.

Art. 1. Dans la conclusion des notes et des documents officiels de toute espèce, on fera usage des titres correspondants aux personnes aux quelles ils s'adressent; savoir, V. E., V., S. S., ou V., (1) sans y ajouter le titre de l'emploi.

2. A dater du 1er septembre prochain, on ne recevra dans les administrations publiques aucune note, ou document, qui ne soit pas d'accord avec ce qu'on vient de prescrire dans l'article antérieur.

3. Ce qui sera communiqué, publié, et transcrit dans le Régistre Officiel.

ROSAS.

Agustin Garrigós.

(1) V. E.—Votre Excellence, V. S.—Votre Seigneurie. S. S.—Sa Seigneurie. V.—Vous.

diplomatie. Agent secret du pape et de Philippe II, il n'en possédait pas moins la confiance de la reine-mère, l'amitié du roi, celle de Mme Marguerite et du duc d'Alençon. La cour l'avait adjoint, comme conseil, à monseigneur de Montpensier, avec ordre exprès de ménager le zèle de ce prince et de bander le bras à la réforme, quand la veine qu'on allait lui ouvrir aurait suffisamment saigné.

Une sentinelle annonça un transfuge qui désirait entretenir monseigneur un instant. Saint-Gelais ordonna de l'introduire. Hercule de Lusignan entra. Le baron sans cesser d'écrire dirigea vers lui à la dérobée son regard soupçonneux: Le vieillard s'assit sans gêne au coin du feu.

—Qui es-tu, demanda le diplomate?

—Vous allez le savoir, M. de Lansac, répondit le comte. Mon nom vaut le vôtre: Je vous prie de ne pas l'oublier.

—C'est possible. Mais alors que désirez vous de moi, messire? Parlez vite, car les dépêches auxquelles je travaille sont pressées.

L'armée du roi a reçu des renforts?

—Aujourd'hui même. Quatre mille hommes de pied, six cents chevaux et vingt pièces d'artillerie. Vous pouvez l'annoncer au baron de Frontenay.

—Et M. de St. Gelais voudrait-il me dire les intentions actuelles de monseigneur de Montpensier?

(La suite au prochain numéro.)

VIVE LA CONFEDERATION ARGENTINE!

! Mort aux sauvages Unitaires !

Ministère du Gouvernement.

Buenos Ayres, le 23 Juin 1843. L'année 34^{me} de la Liberté, la 28^{me} de l'Indépendance, et la 14^{me} de la Confédération Argentine.

Conformément aux dispositions du décret du 29 mars dernier, aux principes républicains sur lesquels elles se fondent, et aux désirs du Gouverneur de la Province, le Gouvernement a arrêté et ordonne.

Art. 1.° Dans la conclusion des notes officielles adressées au Gouvernement, au Gouverneur de la Province, et à tout autre fonctionnaire public, ou individu, il est défendu de faire usages des phrases—*Dieu garde l'importante vie de V. E. beaucoup d'années, etc.*; mais on dira seulement—*Dieu garde V. E. beaucoup d'années—Dieu garde V. S. beaucoup d'années, ou Dieu vous garde beaucoup d'années*, conformément à ce qui a été ordonné dans l'article 3^{me} du décret du 3 novembre 1832.

2^d Il est défendu de recevoir dans les administrations publiques aucune note, qui ne soit pas d'accord avec ce qu'on vient d'ordonner dans l'article antérieur.

3^{me} Ce qui sera communiqué, publié, et transcrit dans le Registre Officiel.

ROSAS.

Agustín Garrigos.

NOUVELLES DU SOIR.

BULLETIN EXTRAORDINAIRE.

RESUME.

Deux batailles rangées ont brisé les fers de la province de Corrientes. C'est le peuple qui a lutté et qui a remporté la victoire contre les soldats de Rosas. Les frères Madariagas se sont présentés au milieu d'eux, et leur voix électrique pour les cœurs Correntinos n'a trouvé qu'un seul écho LIBERTÉ. Corrientes est aujourd'hui libre; elle a une armée dans la province de l'Entre Rios. Cette province sera promptement occupée. Plusieurs combats victorieux ont illustré les armes de l'armée nationale dans ses opérations contre les envahisseurs. De tous côtés on n'entend que le cri de victoire jeté par les patriotes, et les cris de détresse des soldats vaincus de Rosas.

Une lettre du général Rivera, datée de l'Arroyo de la Virgen, où il avait son quartier général, le 19 août 1843, transmet à M. le ministre de la guerre et de la marine la communication particulière du chef de la division libératrice de la province de Corrientes.

Madariaga avait DEUX MILLE hommes au Pago Largo; il attendait une division et des chevaux pour envahir l'Entre-Rios, à la date du 27 juillet.

Joaquín Madariaga écrit de Corrientes, à M. le général Rivera, à la date du 24 mai 1843, les faits suivants :

Le 8, Madariaga passe l'Uruguay avec 108 hommes, à travers un corps de 1000 hommes; le commandant Nicanor Caseres s'incorpore à lui avec 150 patriotes. Le département de Goya se prononce en sa faveur; les sergents-majors Ricarde et Acosta augmentent son corps d'armée de 400 hommes.

L'ennemi réunit toutes ses forces, mais Joaquín Madariaga triomphe de ses efforts.

Le colonel Centurion a remporté un avantage sur un corps ennemi, auquel il a tué 30 hommes.

Le général Medina confirme les nouvelles que nous donnions hier d'Urquiza.

— Deux légionnaires français ont été blessés dans les guerillas d'aujourd'hui.

FRANCE.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

PRESIDENCE DE M. GRANDET.—Audience du 10 mai.

Affaire de la MODE.

Le numéro de la *Mode* du 25 avril a été incriminé pour

quatre chefs d'accusation, et MM Yves-Marie de Kergangérant, et Proux, imprimeur du journal, ont été cités directement et à bref délai, comme auteurs ou complices des délits suivants : 1^o Offense à la personne du roi ; 2^o offense aux membres de la famille royale ; 3^o acte d'adhésion à une autre forme de gouvernement que celle qui a été fondée en août 1830 ; 4^o excitation à la haine et au mépris du gouvernement du roi.

L'audience est ouverte à dix heures et demie. L'auditoire est nombreux. On y remarque quelques dames.

M. Yves de Kergau, à l'appel de son nom, fait défaut. M. Proux se présente.

M. l'avocat général Nouguié.—Il est impossible de juger l'accusé prévenu de complicité sans juger en même temps l'accusé principal. Je demande, en conséquence, que la cause, en ce qui concerne le sieur Proux, soit renvoyée à une autre session.

La cour fait droit à ces conclusions.

Le greffier donne lecture de l'acte d'accusation et de l'arrêt de renvoi.

M. l'avocat général se lève alors, et prononce un court réquisitoire contre le gérant de la *Mode*. Suivant lui, la *Mode*, est un journal coutumier du fait ; mais jamais elle n'avait accumulé dans un seul numéro tant d'articles hostiles au gouvernement, à la famille royale. Ici le magistrat présente de courtes citations des articles incriminés, qui sont nombreux. Dans un article qui a pour titre : « On devrunt savoir que les écus de la liste civile ne courent pas les rues. » La *Mode* dément le bruit qu'elle suppose avoir couru que le roi avait fait construire à ses frais le trottoir qui longe le quai de la terrasse des Tuileries, dite du bord de l'eau. Elle s'en réfère à la ladrière de la liste civile, qui laisse la place du Carrousel à l'état de marais pontins. « Depuis que l'établissement du trottoir a rapproché de quelques centimètres les aimables promeneurs, dit la *Mode*, on a placé sur la terrasse du bord de l'eau quatre factionnaires de plus. Oh ! pour ce genre de munificence, par exemple, le château en est très prodigue, d'autant plus que les factionnaires ne lui coûtent rien. »

A la page 147, la *Mode* a imprimé les lignes suivantes :

« Qu'eût dit lord S..., s'il eût vécu encore quelques années et qu'il eût vu un Cobourg sur le trône d'Angleterre, un autre sur le trône de Portugal, et deux ou trois Cobourg mâles ou femelles, maris ou femmes des petits neveux et des petites nièces de Louis XIV qui n'aurait pas voulu d'eux pour les fils et les filles de ses officiers du gobelet ou de la garde-robe. »

A la page 154, on lit ces mots :

« A propos de la cérémonie cobourgeoise de St Cloud, à laquelle n'assistaient pas MM d'Aumale et de Joinville, le *Moniteur* nous a régalé par récurrence de cette excellente fécésie : *Absens pour le service du roi !* »

« Ainsi donc il demeure bien convenu que c'est uniquement pour le service du roi que nos jeunes princes sont en compagnie. A la bonne heure ; mais pourquoi nous défend de supposer que c'est aussi un peu pour le service de la France ? »

Les pages 162, 163 et 164, contiennent un programme des fêtes du 1^{er} mai, que M. l'avocat-général incrimine également. Il en lit quelques lignes, ainsi que les réflexions annexées à ce programme : « Tel est le nouveau programme que nous soumettons en toute humilité à l'approbation souveraine de nos agréables fabricans de réjouissances pu-

bliques. Sauf erreur, celui-ci nous semble valoir un peu mieux que toute vieille fiperie qu'on sert depuis treize ans, sous prétexte de la Saint Philippe, au bon peuple de Paris. Cependant nous n'espérons guère de les voir adopter. Pour cela il faudrait que le système commengat par lever le pied ; or, ce serait une *réjouissance publique* qui naturellement, le réjouirait fort peu. »

M. l'avocat général cite d'autres passages encore qui n'ont guère trait qu'à la liste civile. M. Nouguié requiert la condamnation du gérant, en priant toutefois la cour de considérer que si le défunt du gérant est en quelque sorte un aveu de sa culpabilité, c'est aussi la marque du regret qu'il éprouve. En conséquence, la cour pourrait, tout en lui appliquant la peine encourue par le plus grave des quatre délits, celui d'offense au roi, prendre en considération le repentir qu'il semble manifester par son absence. (Murmures et chuchotemens.)

La cour, après avoir délibéré pendant dix minutes, condamne Yves de Kergau à six mois de prison et à 3000 fr. d'amende, et ordonne que tous les exemplaires du numéro incriminé seront saisis.

(Commerce.)

VARIETES

LA FEMME.

SOUS L'INVOCATION DE MADAME EVE, NOTRE MERE COMMUNE

A la voix du Créateur, le paradis terrestre était sorti tout paré de verdure et de fleurs du sein du chaos ; l'eau tombait en cascade des rochers ; la cime des arbres se balançait voluptueusement sous les limpides rayons de l'astre nouveau-né ; tout respirait le bonheur et l'ivresse ; le premier homme seul languissait dans son isolement, et se demandait pourquoi les poissons dans les eaux, les oiseaux dans les airs, et tous les animaux sous les ombrages des forêts, folâtraient deux à deux en se prodiguant mille caresses, car il n'avait rien compris à ces paroles : Croissez et multipliez !

Et Dieu le prit en pitié...

Et pendant qu'il dormait, il tira une de ses côtes et en fit une délicieuse créature, qu'il décora du doux nom d'Eve.

Et Adam se révoilla.

Et quand il vit à ses côtés un ange consolateur,
Aux longs cheveux flottant sur les épaules,
Aux bras blancs et arrondis, croisés sur une poitrine
pulpitante,

Aux longues paupières baissées vers le sol,

Aux joues rosées,

Aux lèvres vermeilles,

A la taille svelte et élégante,

Aux hanches voluptueuses,

Au pied souple et délicat ;

Quand il vit... enfin toutes sortes de perfections plus ravissantes les unes que les autres, il sembla qu'un voile se déchirait de devant ses yeux ;

Le firmament resplendit de tout son éclat,

Les fleurs se balancèrent plus parfumées sur leurs tiges,

Les eaux frémissaient avec une mélodie plus pénétrante.

La face de la terre fut renouvelée, la nature entière se précipita dans un embrasement universel, et les mondes, suspendus dans leur marche, frissonnèrent d'une même secousse, au moment où les échos du ciel retentirent du premier baiser du premier homme !

(La suite au prochain numéro.)

MOUVEMENT DU PORT.

Entrées du 28 août.

Philadelphie, le 22 juin, barque américaine *La Plata*

263 tx., à Zimmermann, Frazier et comp., avec farina biscuits, the, etc.

Bahia, le 25 juillet, galiote bremoise, *Aakus*, 105 tx, avec farine.

Salem, le 5 juin, barque américaine *Tres Hermanos*, 263 tx, à MM. Southgate et comp., riz, miel, farine, etc., etc.

New-York, le 15 juin, frégate américaine *Brutus*, 297 tx à Zimmermann, Frazier et comp., marchandises diverses, balais, cigares, farine, etc., etc.

Coston, le 20 juin, barque américaine *Rosabella*, 234 tx, à MM. Southgate et comp., riz, thé, farine, etc.

Sainte-Catherine, 11 courant, polacre américaine *Bella Luisa*, 150 tx, à D. J. Avegno, avec farine de manioe, riz et bois.

Sainte-Catherine, le 7 du courant, brick sarde *Indépendant*, 130 tx, à ordre, avec bois, farine, haricots et riz.

Un bâtiment de Marseille.

AVIS DIVERS

AVIS AL PUBLIC:

En réponse à l'avertissement de Madame Saturnina Navarro de Lira, inséré dans le No. 1410 du Nacional, M. Joseph Reynaud répond:

1.° Qu'il ne refuse pas de payer le loyer de l'imprimerie Orientale; mais qu'il est en contestation avec la dite dame pour la quotité de ce loyer.

2.° Qu'une fois cette contestation terminée, et le chiffre du loyer fixé, la commission de los profugos à arrêté le paiement de ce loyer.

3.° Que l'imprimerie de cette dame est libre depuis le 30 juin: il était convenu avec elle que M. Reynaud quitterait l'imprimerie Orientale le 1.er juillet 1843: le 30 juin, l'imprimerie était libre, et le propriétaire de la maison était averti depuis le 15 que M. Reynaud la quittait. Avis en fut donné à la dite propriétaire. La preuve en sera faite au besoin.

EN CHARGE POUR BUENOS-AYRES LE NAVIRE NEUF PARANA.

Partira fin du mois.

S'adresser à AMAYE et MICHAUD.

AVIS.

Tous les tailleurs de la Légion Française sont invités à se présenter à l'état-major, pour former un atelier, où devront se confectionner les habillements: ils jouiront de l'exemption du service et de la double ration, les femmes des légionnaires pourront participer au bénéfice de la double ration, en prenant part au travail.

AVIS.

Hier, à sept heures du matin, a disparu une jeune nègresse, âgée de 13 ans, de nation Portugaise, de taille moyenne, vêtue d'une robe foncée, et portant un grand châle. La personne qui donnera des renseignements certains ou qui la fera ramener chez ses patrons, rue de LOS TREINTA Y TRES, n. 15, sera bien récompensée.

DEPARTEMENT DE POLICE.

AVIS.

La nouvelle numération de la rue Camacua est terminée, et les habitants de cette rue sont prévenus qu'à dater d'aujourd'hui court le délai fixé pour effacer les anciens numéros.

A VENDRE.

Un magasin et boiserie pouvant servir à tout état. On donnera des facilités pour le paiement. S'adresser maison Pernin à M. Contrau.

A LOUER.

Une chambre pour homme seul, dans une maison occupée par une famille décente, et située au centre de la ville, dans la rue principale, avec ou sans meubles. On donnera tous les renseignements au bureau du Patriote Français.

AVIS.

Le medecin soussigné, chargé de l'hôpital établi par la société philanthropique des dames Orientales, aura plaisir à recevoir tous ses collègues, soit nationaux, soit étrangers, aussi bien que les chirurgiens de tous les navires de guerre, qui voudront bien visiter l'établissement qui lui est confié, depuis 10 heures et demie jusqu'à 11 heures et demie du matin, et depuis 5 heures et demie jusqu'à 6 heures et demie du soir.

Montevideo, 10 août 1843.

BERNARDO CONSTATT.

PHARMACIE DE LENOBLE.

CALLE DEL SARANDI, A COTE DU MARCHE.

On trouvera les médicaments suivants.

- 1.° Sirop pectoral pour le rhume;
- 2.° Essence de Salsepareille;
- 3.° Capsules gélatineuses de Copahu.

AVIS AU PUBLIC.

Les personnes qui désirent apprendre la danse, le bâton ou la contre-pointe, voudront bien se présenter à la salle située rue du 25 de Agosto, n. 181.

S'adresser à M. Baptiste Carbonnel.

A AFFRETER.

Pour n'importe quel port de France.

Le navire français, neuf, "Parana", capitaine Leconte. S'adresser chez Ameye et ichaud, maison Lavalleja.

AVIS.

Celui qui aurait un billard et voudrait louer avec tous les ustensiles nécessaires, peut s'adresser chez M. Mathieu, rue de Buenos-Ayres, n. 232 et 234.

La lithographie de monsieur Gielis a reprise toute son activité, sous la direction de la dame de la maison, en attendant que lui monsieur Gielis, puisse, libre par la cessation des affaires du pays, affaires auxquelles il donne tout son temps, reprendre les rênes de la maison.

Il a attaché à cette lithographie un jeune homme capable de faire toutes les écritures et dessins pour l'impression. Ainsi, les personnes qui voudront bien continuer de donner à cette maison le travail qu'elles auront à faire dans ce genre, peuvent s'y adresser, en confiance d'être servies avec toute la ponctualité possible, attendu que cette dame s'en occupera spécialement.

ARMES DE CHASSE ET DE GUERRE.

Nous nous empressons de prévenir les amateurs que nous avons vu, chez M. Domergue Coste aîné, maison Lavalleja, des fusils de chasse et de guerre, au moyen desquels on peut

tirer 10 à 12 coups à la minute. Au moyen d'un procédé ingénieux, ces fusils qui se chargent par la culasse, se chargent comme les fusils ordinaires, dans le cas où l'on manquerait de cartouches.

Les prix de ces fusils ne sont pas plus élevés que ceux à système ordinaire.

AVIS IMPORTANT.

Maison d'éducation des demoiselles Lesueur, rue Sarandi autrefois San Carlos, 96.

L'une de ces dames a l'honneur de prévenir les personnes qui désireraient apprendre la grammaire française et l'espagnole, l'arithmétique, la géographie, l'histoire etc., qu'elle peut disposer de quelques heures pour donner des leçons particulières à domicile ou chez elle. Le succès qu'obtiennent tous les jours les élèves de ces dames, dans leur institution, leur sont un sûr garant de la confiance qu'on voudra bien leur accorder, confiance qu'elles se forceront de mériter de plus en plus.

AVIS.

Il y a de tres belles sang-sues, nouvellement arrivées de France, dans la barberie en face de la Police.

AVIS.

Le portrait de S. E. M. le général PAZ, publié par la lithographie de l'Etat, est en vente à la librairie d'Hernandez et à la dite lithographie.

AVISO.

Se desea encontrar una casa con dos o tres piezas y cocina para dos personas, las que las tuviesen y gustasen alquilarlas, ocurrirán a la calle de 25 de mayo n.º 67.

AVIS.

On désirerait trouver à louer une maison avec deux ou trois pièces et cuisine pour deux personnes, celles qui aurait en disposition le logement comme on le désire peuvent donner renseignements rue du 25 de mai, n. 67.

AVIS.

Madame Chastlet, ayant transporté son magasin de la rue de los Castellanos, à la rue del Rincon, n. 143, à l'honneur de prévenir le public qu'elle continuera, comme par le passé, à confectionner tous les objets de mode, et remettre à neuf les marabouts. L'on trouvera en outre chez elle un assortiment complet de parfumeries, de mercerie et de lingerie.

AVIS.

Les personnes qui devront pour compter billets ou à quelque titre que ce soit, au sieu. Pierre Boulicot boulanger, sont prévenues, que s'ils en payent le montant ils se verront contraints par voie de droit envers ses créanciers à payer une seconde fois.

AVIS.

On trouvera à l'imprimerie du Patriote réunis dans une feuille la marseillaise, le Chant du Départ, le Veillons au salut de l'Empire et la Parisienne.

Le Gerant, Jh. REYNAUD.

Imprimerie Constitucional, Rue de las Cámaras No. 34.